



Assemblée générale

Distr. générale
10 janvier 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-troisième session

24 février-20 mars 2020

Point 5 de l'ordre du jour

Organismes et mécanismes de protection des droits de l'homme

Rapport sur le Forum social de 2019*

Résumé

En application de la résolution 38/17 du Conseil des droits de l'homme, le Forum social s'est tenu à Genève les 1^{er} et 2 octobre 2019 et avait pour thème la promotion et la protection des droits des enfants et des jeunes par l'éducation. Le présent rapport rend compte des débats qui ont eu lieu ainsi que des conclusions et recommandations qui en sont issues.

* L'annexe au présent report n'a pas été revue par les services d'édition et est distribuée uniquement dans la langue de l'original.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 38/17, le Conseil des droits de l'homme a réaffirmé que le Forum social était une instance privilégiée de dialogue entre le dispositif des Nations Unies pour les droits de l'homme et diverses parties prenantes, dont la société civile et les organisations locales¹.
2. Le Forum social de 2019, qui s'est tenu à Genève les 1^{er} et 2 octobre 2019, était consacré à la promotion et à la protection des droits des enfants et des jeunes par l'éducation. Le Président du Conseil a nommé Kadra Ahmed Hassan, Représentante permanente de Djibouti auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, Présidente-Rapporteuse du Forum.
3. Le programme de travail a été établi sous la direction de la Présidente-Rapporteuse avec le concours de diverses parties prenantes, notamment des organismes des Nations Unies, des États Membres et des organisations non gouvernementales (ONG). Le présent rapport rend compte des débats qui ont eu lieu ainsi que des conclusions et recommandations qui en sont issues. La liste des participants figure en annexe.

II. Ouverture du Forum social

4. Dans son discours d'ouverture de la session 2019, la Présidente-Rapporteuse a souligné que même si le nombre d'enfants et de jeunes scolarisés n'avait jamais été aussi élevé, des millions d'enfants et de jeunes n'avaient toujours pas accès à l'éducation, et a rappelé que beaucoup ne recevaient pas un enseignement de qualité. Djibouti avait fait de grands progrès sur la voie de la promotion et de la protection des droits des enfants et des jeunes par l'éducation et avait donné la priorité à l'éducation dans les situations d'urgence. En 2017, dans la Déclaration de Djibouti sur l'éducation des réfugiés et le Plan d'action régional, les États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement s'étaient engagés à ce que chaque réfugié, chaque personne de retour et chaque membre d'une communauté d'accueil ait accès à une éducation de qualité dans un environnement d'apprentissage sûr et libre de toute discrimination. La population jeune, qui s'accroissait rapidement, vivait majoritairement dans des régions en développement et il fallait donner aux jeunes les moyens de devenir des agents du changement. Le Forum social avait toujours accordé une importance particulière à l'éducation, aux jeunes et à l'autonomisation en vue de réaliser les droits et le développement durable pour tous. La Présidente-Rapporteuse a estimé que le Forum social était l'occasion de réunir les enfants et les jeunes avec celles et eux qui travaillaient dans les domaines de l'éducation, des droits de l'homme et du développement durable.

5. Tatiana Valovaya, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), a fait valoir que le Forum social était un rassemblement unique au monde qui permettait aux États, à la société civile et aux groupes concernés, tels que les enfants et les jeunes, de réfléchir à des solutions créatives en matière de droits de l'homme et de développement. L'Office des Nations Unies à Genève avait toujours considéré que l'éducation était essentielle au changement et au développement inclusif. Il avait particulièrement à cœur de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce aux travaux de son SDG Lab. Pour atteindre l'objectif de développement durable 4 sur l'accès de tous à une éducation de qualité et à des possibilités d'apprentissage, il était essentiel de donner aux enfants et aux jeunes les moyens de faire valoir leurs droits par l'éducation. La participation d'écoliers et d'étudiants locaux avait permis de mettre en avant l'intérêt et le rôle de l'ONUG. Les enfants et les jeunes offraient un espoir pour l'avenir et tout le monde devait s'employer à protéger leurs droits afin qu'ils puissent concrétiser leurs ambitions.

¹ Pour de plus amples informations sur le Forum social, voir www.ohchr.org/EN/issues/poverty/sforum/pages/sforumindex.aspx.

6. Coly Seck, Président du Conseil des droits de l'homme, s'est félicité que des enfants et des jeunes participent au Forum social. Depuis 2008, le Conseil adoptait chaque année une résolution sur le droit à l'éducation et examinait des questions fondamentales, parmi lesquelles la commercialisation de l'éducation, la réglementation de la privatisation de l'éducation et la justiciabilité du droit à l'éducation. La résolution de 2019 sur les droits de l'enfant était consacrée à l'autonomisation des enfants handicapés, y compris par l'éducation inclusive. M. Seck a souligné l'importance fondamentale de l'éducation dans les domaines des droits de l'homme pour combattre la corruption, consolider la démocratie et promouvoir, protéger et réaliser effectivement tous les droits de l'homme. Il a mis l'accent sur la quatrième phase du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, qui était axée sur les jeunes, alignée sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et étayée par la Déclaration sur les politiques et programmes pour les jeunes adoptée lors de la Conférence Lisbonne+21. Il a invité les participants à réfléchir à la manière de donner aux enfants et aux jeunes les moyens de faire valoir leur droit à l'éducation, de respecter ce droit en toutes circonstances, même pendant les crises, de faire face aux difficultés croissantes dans le domaine de l'éducation et d'adapter l'éducation aux exigences de demain.

III. Résumé des débats

A. Le pouvoir de transformation de l'éducation chez les jeunes

7. Sheikha Moza bint Nasser, Présidente et fondatrice de la Fondation Education Above All (l'éducation avant tout), a pris la parole après la diffusion d'une vidéo montrant des enfants qui, bien que touchés par un conflit armé et par la pauvreté, pouvaient aller à l'école ou poursuivre leurs rêves grâce à la fondation. Les conflits armés prolongés détruisaient l'éducation, y compris par des attaques délibérées contre des établissements scolaires. Au cours des cinq dernières années, on avait enregistré 14 000 attaques contre des écoles dans 30 pays, notamment en Iraq, en République arabe syrienne et au Yémen. Les jeunes frustrés par le manque de possibilités d'éducation étaient plus susceptibles d'être recrutés par des groupes criminels. L'éducation était une préoccupation socioéconomique et une question de sécurité mondiale qui nécessitait une réponse globale de la part des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et des populations locales. Ayant contribué à scolariser 10 millions d'enfants en six ans, la fondation faisait figure d'exemple. Sheikha Moza bint Nasser a demandé que les auteurs d'attaques contre l'éducation soient tenus responsables de leurs actes et que de nouveaux accords contraignants soient conclus pour protéger l'éducation. Elle a proposé de créer une journée internationale de la protection de l'éducation, afin de faire le point des progrès accomplis, de recenser les lacunes et de maintenir la protection de l'éducation au premier rang des préoccupations mondiales.

8. Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a affirmé que le droit à l'éducation était fondamental étant donné le nombre record de jeunes dans le monde. Une éducation accessible, inclusive et de qualité permettait aux enfants et aux jeunes d'exercer leurs autres droits. Les profondes inégalités en ce qui concerne l'accès à l'éducation et les niveaux d'instruction étaient liées au genre des enfants, à leur origine ethnique, à leur religion, à leur handicap, à la situation financière de la famille, à leur lieu de résidence et à leur statut migratoire. Les conflits armés, les gangs et la violence, y compris la violence sexuelle, privaient d'éducation des millions d'enfants et de jeunes. Le manque d'infrastructures accessibles aux enfants handicapés, d'assainissement, de ressources ou de cadres normatifs adaptés avait aussi des effets négatifs sur la fréquentation scolaire. L'éducation devrait préparer les enfants et les jeunes au monde du travail et leur donner les moyens de devenir des agents du changement dans des domaines tels que les changements climatiques et les droits des femmes. Les lois, politiques et stratégies nationales devaient faire respecter et réaliser le droit à l'éducation, conformément à l'objectif de développement durable 4. La Haute-Commissaire s'est félicitée de l'adoption, en 2019, des Principes d'Abidjan sur les obligations des États en matière de droits de l'homme de fournir un enseignement public et de réglementer la participation du secteur

privé dans l'éducation. Elle a préconisé d'améliorer la collecte de données, notamment sur le nombre d'enfants et de jeunes non scolarisés et sur leurs besoins.

9. Stefania Giannini, Sous-Directrice générale pour l'éducation à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a appelé l'attention des participants sur l'imminence d'un « état d'urgence éducatif », étant donné que des millions d'enfants n'étaient pas scolarisés, notamment en raison des conflits et des catastrophes naturelles. Cette situation enracinait les inégalités et la pauvreté au sein des pays et entre eux. Il était nécessaire d'investir dans l'éducation tout au long de la vie pour bâtir des sociétés plus inclusives, résilientes et durables. Le Manuel sur le droit à l'éducation (*Right to Education Handbook*, en anglais seulement) et la campagne « Son éducation, notre avenir » (*Her Education, Our Future*) étaient deux projets de l'UNESCO qui fournissaient des orientations pour l'élaboration de meilleurs cadres juridiques et stratégiques de lutte contre les inégalités en matière d'éducation. Selon M^{me} Giannini, les cadres juridiques devaient favoriser l'inclusion dès le plus jeune âge, en particulier pour les plus vulnérables. Pour ce faire, ils devaient aborder tant la question des professeurs et des supports pédagogiques que celle de la sûreté de l'environnement. Afin de promouvoir l'inscription des jeunes migrants dans des établissements d'enseignement secondaire et supérieur, le projet de passeport UNESCO des qualifications pour les réfugiés et migrants vulnérables était en cours d'expérimentation en Zambie. Les pays devaient investir 4 % de leur produit intérieur brut (PIB) et 15 % de leur budget national dans l'éducation et l'enseignement devrait être une priorité de l'aide publique au développement (APD). Avec son initiative « L'avenir de l'éducation », l'UNESCO a repensé la manière dont le savoir et l'apprentissage pouvaient servir l'humanité. La réalisation du droit à l'éducation était la première priorité de l'UNESCO, et devait aussi être celle de toutes les parties prenantes.

10. Maya Ghazal, réfugiée syrienne au premier plan de l'actualité et fervente défenseuse du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), a fait part de son vécu en tant que jeune réfugiée au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord depuis 2015. Elle a expliqué qu'elle avait dû faire face à des difficultés sur le plan de la langue, de la culture et de l'éducation et qu'elle avait été rejetée par trois écoles. En raison de son statut de réfugié, elle avait été cataloguée et réduite à des stéréotypes, et on avait douté de ses capacités. Elle avait toutefois appris l'anglais, terminé son cycle secondaire et entamé des études d'ingénierie aéronautique. La communauté internationale manquait toujours à son devoir envers les enfants réfugiés et, à l'échelle mondiale, les inscriptions universitaires étaient nettement plus faibles parmi les réfugiés. Son histoire démontrait que les réfugiés pouvaient préserver leur dignité et apporter leur contribution aux communautés d'accueil si on leur donnait la possibilité d'étudier. L'enseignement supérieur contribuait à former les futurs dirigeants et à mettre à profit la créativité, l'énergie et l'idéalisme des jeunes réfugiés. L'éducation des réfugiés, en particulier des filles, était essentielle à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable. Investir dans l'éducation des réfugiés devrait être vu par les autorités publiques, les entreprises, les établissements d'enseignement et les ONG comme une entreprise collective qui profite à tous. Le HCR s'employait à ce que, d'ici à 2030, le taux de scolarisation des enfants réfugiés dans des établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire soit aussi élevé que celui des enfants non réfugiés, et à encourager l'inscription des réfugiés dans l'enseignement supérieur.

11. Luis Pedernera Reyna, Président du Comité des droits de l'enfant, a expliqué que, selon la Convention relative aux droits de l'enfant, l'éducation devait viser à favoriser le développement global de l'enfant dans toute la mesure de ses potentialités. L'éducation devrait aller au-delà de la scolarisation normale, renforcer la capacité des enfants de jouir de tous les droits de l'homme et favoriser une culture des droits de l'homme. Bien que des progrès aient été accomplis concernant le taux de scolarisation des plus jeunes, les adolescents étaient souvent dissuadés de poursuivre leurs études ou étaient expulsés des établissements dans lesquels ils étudiaient. Les programmes éducatifs qui ne mettaient pas l'accent sur l'inclusion banalisaient à tort la ségrégation des enfants handicapés. Outre qu'ils étaient source d'anxiété, de peurs et de stress post-traumatique, les conflits armés, les troubles internes et le manque d'infrastructures faisaient qu'il était dangereux de se rendre à l'école. Les systèmes éducatifs très compétitifs, qui faisaient fi de l'éducation fondée sur les droits de l'homme, avaient conduit à un taux de suicide élevé chez les élèves. L'instruction

axée sur les droits de l'enfant devrait favoriser la participation des enfants. Les enfants, en tant que groupe, avaient le droit de se représenter eux-mêmes et le pouvoir de faire changer les choses lorsque leur voix était entendue, ainsi que l'avait prouvé le mouvement des « vendredis pour l'avenir ».

12. Koumbou Boly Barry, Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation, a engagé l'État qui n'avait pas encore ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant à le faire. Des progrès avaient certes été réalisés s'agissant de l'exercice du droit à l'éducation mais les États devaient en faire davantage, avec l'appui des ONG, de la société civile, des fondations et des entreprises. Le secteur privé, en particulier, avait un rôle important à jouer mais devait être réglementé et organisé afin de respecter le droit à l'éducation, comme le prévoyaient les Principes d'Abidjan. La Rapporteuse spéciale a souligné qu'il importait de promouvoir la diversité, la tolérance et la solidarité en tant qu'éléments fondamentaux de l'éducation. Elle a recommandé d'investir dans l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur, y compris dans la formation professionnelle. Elle a conclu en engageant les États Membres, la société civile et les partenaires techniques et financiers à coopérer et à faire de l'éducation une réalité pour tous et partout dans le monde.

13. Une vidéo montrant des enfants expliquer comment l'éducation les avait rendus autonomes a été diffusée. Les enfants ont mis en avant le pouvoir de transformation de l'éducation et la manière dont elle les aidait à exercer leurs droits, à défendre les droits des autres et à s'attaquer à des problèmes tels que le harcèlement, la discrimination, l'exploitation, la violence et les inégalités de genre.

14. Les participants ci-après ont prononcé des déclarations générales : l'Union européenne, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Angola (au nom du Groupe des États d'Afrique), et l'Afrique du Sud, l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, le Bélarus, le Burkina Faso, Cuba, la Fédération de Russie, la France, la Grèce, l'Inde, l'Iraq, le Monténégro, le Népal, le Pakistan, les Philippines, la République bolivarienne du Venezuela, la République islamique d'Iran, Sri Lanka, la Tunisie et l'Ukraine. Des déclarations et des questions ont également été présentées par le Ambedkar Center for Justice and Peace, l'association AHRAZ pour les droits de l'homme du peuple azerbaïdjanais en Iran, la Commission des relations humaines et des droits de l'homme de la ville de Tucson, Make Mothers Matter, Maloca Internationale et Patriotic Vision. Des participants ont souligné les liens étroits entre le droit à l'éducation et d'autres droits de l'homme, ainsi que l'importance du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils ont évoqué les défis à relever pour garantir le droit à l'éducation dans certains contextes, y compris dans les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays à faible revenu, ainsi que dans les pays touchés par des conflits, l'occupation étrangère, le terrorisme, les déplacements forcés, les catastrophes naturelles et les mesures coercitives unilatérales. Les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/sida ou d'autres maladies transmissibles, les Roms et les personnes appartenant à d'autres minorités faisaient partie des groupes vulnérables. Les violations des droits de l'homme relatives à l'éducation étaient induites par des lois discriminatoires, des restrictions quant à l'emploi de la langue maternelle, la privatisation de l'éducation, les mariages d'enfants, la grossesse et la pauvreté. Des participants ont présenté des solutions à ces problèmes, y compris l'accès universel et gratuit à une éducation de qualité, de l'enseignement préscolaire à supérieur, le recrutement d'assistants pédagogiques pour les classes inclusives, la participation active de la société civile et l'adoption de politiques de soutien aux familles, en tant que premières éducatrices des enfants, et de politiques d'aide aux étudiants en difficulté financière. Les États ont été encouragés à ratifier les instruments relatifs aux droits de l'homme, à prendre part aux activités de coopération internationale, à échanger de bonnes pratiques et à consacrer l'APD à la promotion de l'éducation. Les principes d'équité, d'efficacité, de disponibilité, d'accessibilité, d'acceptabilité et d'adaptabilité de l'éducation ont été mentionnés. Des participants ont fait valoir que l'éducation devrait promouvoir le bien commun, le respect, la solidarité, la tolérance, la justice transitionnelle et l'employabilité, et permettre d'acquérir des compétences utiles pour avoir un travail décent et développer son sens civique et sa réflexion critique. Les adolescents présents ont demandé quels étaient les

principaux obstacles à l'accès à l'éducation et comment les jeunes pouvaient contribuer à faciliter cet accès en dépit des inégalités.

B. Aider ceux qui sont laissés de côté et défendre le droit à l'éducation

15. Ann Skelton, membre du Comité des droits de l'enfant et titulaire de la chaire UNESCO sur le droit de l'éducation en Afrique, a déploré que 262 millions d'enfants, en particulier des filles, des enfants touchés par la pauvreté et des enfants handicapés, ne soient pas scolarisés. Elle a mis l'accent en particulier sur la marchandisation et l'inefficacité de l'éducation. Tous les enfants devraient avoir accès à un système éducatif efficace dès l'enseignement préscolaire et rester à l'école le plus longtemps possible. À l'échelle mondiale, un engagement politique accru était essentiel pour assurer l'égalité d'accès à une éducation de qualité et accélérer l'action menée pour atteindre les objectifs de développement durable.

16. Martha Muhwezi, Directrice exécutive du Forum des éducatrices africaines, a axé son intervention sur l'accès des femmes et des filles à l'éducation. Selon elle, la mission du Forum des éducatrices africaines était de promouvoir l'égalité des sexes et l'équité de l'éducation en Afrique en favorisant l'adoption de politiques positives et en s'attaquant aux obstacles qui empêchaient les filles et les femmes de poursuivre leurs études ou une carrière. Le Forum œuvrait en faveur de l'éducation de celles issues de milieux défavorisés en créant des partenariats et en facilitant la constitution de réseaux. Afin de lutter contre les inégalités, le Forum appliquait un modèle pédagogique tenant compte des questions de genre, encourageait la formation technique et professionnelle et offrait des bourses d'études complètes aux filles qui, autrement, auraient été laissées de côté. Il concentrait son action sur les filles vulnérables, telles que les filles non scolarisées du fait d'un conflit armé, les adolescentes enceintes et les filles stigmatisées en raison de leurs règles. Il soutenait des programmes de santé sexuelle et procréative mis en place dans des écoles et encourageait les filles à étudier les sciences, des matières techniques, l'art, le design et les mathématiques. Il travaillait en collaboration étroite avec l'Union africaine, en particulier pour l'élaboration d'une stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes.

17. Lizet Vlamings, Responsable Promotion et recherche pour le Consortium for Street Children, a relaté les expériences vécues par les enfants en situation de rue s'agissant de l'accès à l'éducation. Les données officielles sur la fréquentation scolaire étaient habituellement recueillies au moyen d'enquêtes auprès des ménages et excluaient donc les enfants en situation de rue. Cet état de fait empêchait de prévoir des interventions adaptées et d'assurer une éducation inclusive et de qualité pour tous. Dans une vidéo, des enfants en situation de rue ont témoigné de l'importance de l'éducation et ont parlé des difficultés auxquelles ils faisaient face pour ce qui était d'avoir accès à l'éducation et à des supports pédagogiques. Ils étaient victimes de stigmatisation, de discrimination et d'exclusion et leur naissance n'était pas toujours dûment enregistrée. M^{me} Vlamings a fait observer que le Consortium for Street Children était un réseau mondial qui mettait au point des solutions éducatives innovantes qui tenaient compte des besoins particuliers des enfants en situation de rue et de la réalité dans laquelle ils vivaient. Parmi ces solutions, on pouvait citer les écoles mobiles utilisées par des travailleurs sociaux afin d'aider les enfants à apprendre dans un environnement sûr, les programmes de parrainage artistique, les écoles situées à proximité des lieux de travail et les programmes de formation professionnelle et d'apprentissage pour les jeunes. Pour parvenir au développement durable pour tous, il fallait garantir l'accès universel à l'éducation, y compris pour les enfants en situation de rue, qui avaient besoin de solutions éducatives ciblées et spécialisées, et inciter les autorités publiques et les organisations de la société civile à agir conjointement.

18. Sylvain Aubry, représentant de la Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights, a souligné que l'éducation était menacée par des sociétés multinationales et des établissements scolaires à but lucratif qui risquaient de contrôler le contenu et les supports éducatifs, la surveillance assurée par l'État étant limitée. En conséquence, on observait un phénomène de ségrégation dans le système éducatif et des tensions sociales dans plusieurs pays. Les Principes d'Abidjan décomposaient le droit des droits de l'homme applicable s'agissant du droit à l'éducation et constituaient un outil utile pour la réalisation

de ce droit. Ils réaffirmaient le droit de chacun à un enseignement public de qualité ainsi que la liberté des parents de choisir une école qui n'était pas publique, et précisaient les obligations de service public qui incombait aux États en pareils cas. Les Principes disposaient en outre que les États étaient tenus d'accorder la priorité au financement de l'enseignement public mais reconnaissaient le rôle complémentaire que les acteurs privés à but non lucratif pouvaient jouer en cas de crise, si les États se retrouvaient temporairement dans l'incapacité d'assurer l'éducation des enfants et des jeunes, sous réserve que ces acteurs répondent aux exigences de fond, de procédure et de fonctionnement. Les Principes d'Abidjan avaient été salués par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, le Conseil des droits de l'homme, la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation et la société civile.

19. Alassane Gano, représentant du mouvement ATD Quart Monde (Agir tous pour la dignité), a mis en lumière les problèmes auxquels les enfants touchés par la pauvreté faisaient face s'agissant de l'accès à l'éducation. Il a notamment mentionné les familles forcées de s'endetter pour payer les frais d'inscription et les fournitures scolaires, les enfants obligés de travailler pour subvenir aux besoins de leurs proches, le manque d'écoles offrant un enseignement dans la langue maternelle et l'abandon scolaire dû aux grossesses précoces ou au harcèlement. Malgré les progrès accomplis par les autorités de son pays, le nombre d'écoles dans les régions pauvres était souvent insuffisant et les enseignants n'étaient pas formés pour prendre correctement en charge les enfants ayant des besoins éducatifs particuliers. Face à cette situation, ATD Quart Monde contribuait à lutter contre la pauvreté et à favoriser l'éducation. Il concentrait son action sur l'obtention de certificats de naissance et sur la collaboration avec les écoles au niveau local afin de promouvoir la scolarisation des enfants les plus pauvres. Il mettait en place des bibliothèques en plein air et organisait des conférences et des ateliers artistiques dans le cadre desquels les enfants pouvaient découvrir le plaisir d'apprendre et développer leur créativité. Ces activités collaboratives contribuaient à combler le fossé entre divers groupes ethniques, classes sociales et nationalités et encourageaient les parents à scolariser leurs enfants ou à les maintenir à l'école.

20. Dalí Silvia Angel, représentante du Réseau des jeunes autochtones mexicains et du Fonds pour le développement des peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes, a dit que les jeunes autochtones n'avaient pas facilement accès à l'éducation, notamment à cause de la pauvreté, de l'exclusion, des grossesses précoces, de l'éloignement des établissements scolaires et de la médiocrité des infrastructures entre leur lieu de vie et les écoles, autant de raisons qu'une consultation régionale avait permis de mettre en lumière. Pour y remédier, on avait recommandé d'octroyer des bourses d'études aux jeunes autochtones, afin qu'ils puissent continuer leurs études, et de mener des dialogues interculturels. L'intégration de l'identité, de la culture et de l'histoire autochtones dans les programmes scolaires contribuait à améliorer l'opinion que les jeunes autochtones avaient d'eux-mêmes et à renforcer leur attachement à leur patrimoine. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a consacré le droit de préserver la philosophie et l'identité culturelle autochtones par l'éducation. L'éducation était intrinsèquement liée à d'autres droits de l'homme, tels que les droits à la santé, au logement et à l'alimentation et les droits fonciers des peuples autochtones. Le fait que de jeunes autochtones quittent leur communauté pour aller étudier dans des villes portait préjudice à la culture et à l'identité autochtones. M^{me} Angel a rappelé que 2019 était l'Année internationale des langues autochtones et qu'il était donc vital de promouvoir ces langues et de leur redonner un nouveau souffle.

21. Au cours du dialogue, des représentants de la Chine, de Cuba, de la Fédération de Russie, du Mexique, du Maroc et de l'Ukraine, de l'Organisation internationale pour le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement, du Comité letton des droits de l'homme, de Millenials Energy et d'Udisha, ainsi qu'un stagiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont pris la parole. Les participants ont estimé que l'éducation était une priorité nationale qui devrait faire l'objet de crédits budgétaires précis. Les pays ont considéré que savoir lire, écrire et compter, assurer l'accès universel à une éducation obligatoire équitable et de qualité, faire en sorte qu'aucune demande d'inscription à l'université ne soit rejetée et accroître la fréquentation scolaire étaient des priorités. Certains ont envisagé l'éducation en relation avec d'autres droits, tels que le droit

à la santé ou celui de ne pas être pauvre, ou ont estimé qu'elle constituait un pilier du développement. De nombreux participants ont axé leur déclaration sur l'éducation des groupes vulnérables. L'éducation devrait tenir compte de l'identité, de l'histoire, des valeurs et des coutumes des enfants autochtones, les respecter et chercher à combler les inégalités en matière d'accès à l'éducation. Les systèmes éducatifs devraient s'adapter aux besoins des peuples autochtones et à leur mode de vie traditionnel en prévoyant la mise en place d'internats adaptés et d'écoles saisonnières nomades ou temporaires, la tenue de cours dans la langue maternelle ou l'organisation d'ateliers sur l'artisanat traditionnel, ou encore par l'intermédiaire de sports nationaux ou ethniques ou d'un accès préférentiel aux universités. Les participants ont proposé des mesures spéciales destinées aux groupes vulnérables, notamment aux filles, aux enfants vivant en zone de conflit, aux enfants déplacés, aux personnes ayant une incapacité visuelle ou auditive, aux personnes appartenant à des minorités et à celles qui vivaient dans des zones rurales ou pauvres. Ils ont rappelé que l'éducation devrait respecter l'identité culturelle. Les intervenants ont été interrogés sur la manière de quantifier la corrélation entre éducation et développement, en particulier dans les pays en développement.

22. Dans sa réponse, M^{me} Muhwezi a souligné qu'il importait d'intégrer les questions de genre dans tous les plans de développement et d'investissement afin de satisfaire les besoins éducatifs particuliers des garçons et des filles. M^{me} Vlamings a insisté sur le fait qu'il fallait avoir fait des études pour pouvoir contribuer au développement de son pays. Il importait en outre que les enfants en situation de rue deviennent visibles grâce à la collecte de données reflétant précisément leurs besoins particuliers, tels que l'enregistrement des naissances. M. Aubry a exposé deux solutions à la crise mondiale des inégalités, à savoir soit l'adoption d'une approche fondée sur l'économie de marché pour encourager la concurrence entre les écoles, soit le renforcement de la solidarité afin de faire face ensemble à la crise. Il préférerait l'approche solidaire, qui nécessitait la mise en place de systèmes d'enseignement public de qualité. M. Gano a engagé toutes les parties prenantes à coopérer pour trouver des solutions qui garantiraient l'éducation pour tous. M^{me} Angel a félicité les délégations pour les progrès accomplis et les a invitées à relever un autre défi, celui de collecter des données ventilées sur l'origine ethnique et de veiller à ce que les peuples autochtones soient dûment consultés. M^{me} Skelton a réaffirmé que les Principes d'Abidjan opéraient une distinction entre les acteurs privés qui travaillaient dans l'éducation mais servaient l'intérêt général et ceux qui ne s'intéressaient qu'aux bénéfices commerciaux. Elle a engagé tous les États à devenir les premiers défenseurs du droit à l'éducation.

C. L'éducation en situation de conflit et d'urgence

23. Hans Brattskar, Ambassadeur et Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, s'est réjoui que l'éducation ait été intégrée au pacte mondial sur les réfugiés et que des réfugiés aient été inclus dans des systèmes éducatifs nationaux. Selon lui, les crises et les conflits avaient eu des conséquences négatives pour les enfants, en particulier les filles. Les écoles constituaient des lieux sûrs dans lesquels les enfants pouvaient s'instruire et, partant, préparer leur avenir. Dans les situations d'urgence, il était indispensable d'investir dans un enseignement de qualité et de veiller à ce que les écoles ne ferment pas leurs portes. La communauté internationale devrait en faire davantage pour protéger l'éducation contre les attaques, y compris en appliquant la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés.

24. Luciana Micha, Directrice du Centre d'études internationales de l'Université de Buenos Aires et Coordinatrice nationale dans le domaine du droit international humanitaire du Ministère argentin de la défense, s'est concentrée sur les progrès accomplis à l'échelle mondiale concernant la protection de l'éducation contre les attaques grâce à l'application de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et des Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés. Près d'une centaine d'États avaient signé la Déclaration et on avait constaté que,

dans ces pays, l'utilisation des écoles et universités à des fins militaires avait considérablement décliné. Il existait des exemples concrets d'application aux niveaux local, national et international. Concernant l'Organisation des Nations Unies, le Département des opérations de maintien de la paix interdisait le recours aux écoles à des fins militaires et de nombreux pays avaient mis à jour leurs lignes directrices, politiques et pratiques afin de l'interdire également. Dans les domaines de l'armée, de l'éducation et de la politique étrangère, les États avaient commencé à échanger des bonnes pratiques et trois conférences sur la sécurité à l'école avaient été organisées et avaient mis en lumière les bonnes pratiques et les difficultés d'application. La doctrine, les manuels, les tactiques et les opérations militaires devaient respecter les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés. M^{me} Micha a recommandé de dialoguer davantage avec les parties prenantes militaires, afin de protéger l'éducation dans les zones de conflit, de renforcer la coopération avec les milieux universitaires et les comités nationaux, et d'organiser des ateliers régionaux sur l'application des Lignes directrices.

25. Becky Telford, Conseillère principale pour l'éducation au HCR, a recommandé de combler l'écart de scolarisation entre les enfants déplacés et les enfants non réfugiés. Il était crucial de se concentrer sur le prolongement des déplacements forcés et sur son incidence sur l'éducation des enfants réfugiés. Adoptée par le HCR, la stratégie « Éducation des réfugiés 2030 » visait à ce que le taux de scolarisation des enfants réfugiés dans des établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur soit aussi élevé que celui des enfants non réfugiés. Le pacte mondial sur les réfugiés reconnaissait le droit des enfants réfugiés d'être intégrés dans le système éducatif du pays d'accueil. Étant donné qu'un tiers des réfugiés vivaient dans les pays les plus pauvres, il importait de réfléchir à la meilleure façon d'aider les États hôtes à assurer l'éducation des enfants réfugiés. Le soutien linguistique et les procédures d'inscription étaient à l'origine de besoins particuliers, notamment la nécessité de supprimer des obstacles tels que l'obligation de présenter un acte de naissance ou des documents certifiant que l'enfant avait déjà été inscrit à l'école. Le fait de scolariser des réfugiés avec des enfants non réfugiés était bénéfique pour tous les enfants puisque cela favorisait la tolérance et l'inclusion. Le pacte mondial était l'occasion de garantir l'éducation des réfugiés et d'inclure ceux-ci dans les systèmes scolaires – condition préalable à la réalisation de l'objectif de développement durable 4.

26. Alison Joyner, spécialiste de l'éducation en situation d'urgence pour Plan International Norvège, a souligné la nécessité d'assurer l'éducation des filles et des jeunes femmes dans les situations de conflit et d'urgence en se fondant sur les Normes minimales d'éducation en situations d'urgence, de crises et de reconstruction, élaborées par le Réseau interagences pour l'éducation en situations d'urgence et axées sur les droits. Les filles qui vivaient dans des zones de crise considéraient que l'éducation était essentielle à leur prospérité future, car elle leur permettait de faire valoir leurs droits, d'avoir un emploi et de devenir plus autonomes et plus résilientes. Des activités de sensibilisation et de création de liens à l'échelle locale contribuaient à faire progresser l'éducation des filles sur le long terme, à faire évoluer les attitudes et à mettre fin aux normes sociales préjudiciables et à la violence contre les filles. Plan International travaillait avec des partenaires, y compris des ministères de l'éducation, pour remédier aux causes profondes de la vulnérabilité et des inégalités de genre et plaidait en faveur d'une planification du secteur de l'éducation qui tienne compte des questions de genre au niveau gouvernemental. À la suite d'un déplacement ou d'une catastrophe soudaine, les enfants avaient besoin de lieux sûrs pour apprendre et d'espaces qui répondent à leurs besoins immédiats en matière d'éducation et de prise en charge, y compris de soutien psychologique. Il était nécessaire que les programmes, les méthodes d'enseignement et les supports pédagogiques ne soient pas discriminatoires et tiennent compte des questions de genre et que la gestion des classes soit adaptée aux enfants. Il fallait aider les adolescentes enceintes et les jeunes mères à poursuivre leurs études, notamment grâce à des campagnes de sensibilisation ciblées, à l'aménagement des horaires de cours et à la formation professionnelle. Le fait que les filles et les jeunes femmes bénéficient d'une éducation de qualité contribuait à la paix et la stabilité à long terme.

27. Arizza Nocum, représentante d'Extremely Together, initiative de la Fondation Kofi Annan, s'est intéressée au rôle de l'éducation dans la lutte contre le recrutement de jeunes

par des groupes extrémistes violents. De multiples facteurs, notamment la discrimination, le sentiment d'être inutile et des éléments politiques et religieux, poussaient souvent les jeunes vulnérables vers l'extrémisme violent. Pour prévenir cet extrémisme violent, il était nécessaire de mener des campagnes ciblées sur les médias sociaux, de mobiliser les jeunes influenceurs et les médias, de collaborer avec les responsables de l'enseignement religieux, d'impliquer les familles dans l'éducation et de comprendre les jeunes. Il fallait en outre que les jeunes comprennent pourquoi la paix était un élément indispensable de l'éducation et saisissent l'importance de certaines valeurs pour maintenir la paix au sein des différentes communautés. La paix consolidait les sociétés, unissait les populations et leur permettrait de poursuivre des objectifs communs. Des personnes qui, malgré leurs différences, se comprenaient mieux étaient plus à même de s'attaquer à des problèmes mondiaux tels que la corruption, les changements climatiques et le terrorisme transnational. Il fallait que les jeunes apprennent à penser par eux-mêmes et à avoir une réflexion critique pour pouvoir résister aux fausses informations, à la propagande et à la démagogie. Ils devaient apprendre à désapprendre afin d'adopter de meilleures habitudes, de suivre de nouvelles voies et de changer de regard sur la vie.

28. Bushra Zulfiqar, Directrice du pôle Éducation pour Save the Children, a expliqué comment l'éducation protégeait les enfants et les jeunes et les aidait à reconstruire leur vie dans des contextes de crise. Parmi les multiples effets qu'avaient les conflits et situations d'urgence sur les enfants et l'éducation, on pouvait citer les déplacements, la détresse psychologique, la perte de papiers, la déscolarisation, l'accroissement de la violence et les recrutements forcés. Dans les situations d'urgence, le fait de continuer à assurer un enseignement de qualité offrait aux enfants un environnement sûr, stable et protecteur et permettait de rétablir la dignité, l'espoir, la santé mentale et la paix. Cela permettait aussi de diffuser des informations vitales et de transmettre des compétences utiles à la survie, qu'il s'agisse de prévenir les violences sexuelles, de savoir repérer les mines terrestres ou de mieux se nourrir. M^{me} Zulfiqar a appelé de ses vœux l'élaboration d'un plan d'action mondial visant à consolider les acquis scolaires de base, en particulier dans les pays les plus en retard et pour les enfants les plus pauvres et les plus marginalisés. Elle a recommandé d'accroître les fonds octroyés à l'éducation, y compris par l'intermédiaire du fonds Éducation sans délai. Les États devaient tenir les engagements pris en matière d'éducation dans le cadre du pacte mondial sur les réfugiés, y compris en adoptant un plan mondial en faveur de l'éducation des réfugiés qui soit fondé sur les besoins des intéressés, et appliquer la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés.

29. Au cours du dialogue, des représentants de l'Arabie saoudite, de la France, du Liban, de l'Ukraine et de l'État de Palestine, ainsi que de l'Action of Human Movement, du Ambedkar Center for Justice and Peace et de l'Union publique pour des initiatives sociales fiables ont pris la parole. Les participants ont décrit les obstacles qui empêchaient les enfants de se rendre à l'école en toute sécurité dans les situations de conflit armé ou d'occupation, en particulier les enfants réfugiés et déplacés, et les initiatives mises en place pour y remédier. Les situations de crise ou d'occupation prolongées posaient des problèmes particuliers partout dans le monde, y compris en Europe de l'Est, au Moyen-Orient et en Asie du Sud. Les participants ont décrit les opérations de secours menées par des organisations internationales telles que le HCR et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ainsi que par d'autres organismes officiels et fondations publiques. Une délégation a demandé aux intervenants de proposer des solutions durables optimales concernant l'éducation dans les situations d'urgence, compte tenu de la lassitude des donateurs en cas de crise prolongée. Des participants ont mis en avant l'autonomisation économique et sociale, en particulier des familles et des enfants qui avaient été marginalisés en raison de leur appartenance ethnique ou de leur caste.

30. Reprenant la parole, M^{me} Micha a dit que de nombreux signataires de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles ne prenaient pas de mesures appropriées pour protéger les écoles et prévenir leur utilisation à des fins militaires. Il était essentiel de souscrire à la Déclaration et de prendre des engagements politiques inscrits dans la durée. M^{me} Zulfiqar a confirmé qu'une éducation de qualité pouvait aider les enfants à se remettre d'un traumatisme et à retrouver espoir. Il avait été prouvé que les enfants qui se sentaient en

sécurité avaient moins de difficultés d'apprentissage. M^{me} Telford a dit espérer que la passion des enfants pour l'éducation inciterait la communauté internationale à agir. Le pacte mondial sur les réfugiés fournissait des orientations quant à la manière d'aider les pays et communautés d'accueil afin de partager la responsabilité de proposer des solutions durables. M^{me} Joyner a souligné qu'il importait d'investir dans la formation des enseignants afin qu'ils puissent soutenir les apprenants, d'être à l'écoute des apprenants et de leur communauté et de mener une action multipartite en vue d'appliquer les Normes minimales d'éducation. M^{me} Nocum a recommandé de doter les écoles de davantage d'installations et de ressources, de concevoir les programmes scolaires de sorte que les apprenants acquièrent les compétences nécessaires à l'emploi et de faire preuve d'empathie. En situation de conflit, les enfants devraient pouvoir être pris en charge et bénéficier d'une thérapie. L'éducation devrait donner des moyens d'action aux apprenants et les aider à sortir de l'impuissance ceux qui les entouraient.

D. Une éducation qui réponde aux exigences de demain : ouverture du deuxième jour

31. Dans un message vidéo, Jayathma Wickramanayake, Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, a déclaré que l'éducation était un droit fondamental consacré par le droit international. Un enfant ou un jeune qui n'avait pas accès à une éducation de qualité ne pouvait pas exercer d'autres droits. L'éducation pour tous devait devenir une réalité, notamment en éliminant les obstacles auxquels faisaient face les personnes plus vulnérables et celles qui risquaient d'être laissées de côté. L'éducation dans le domaine des droits de l'homme donnait aux jeunes les moyens d'agir et de participer aux processus démocratiques de prise de décisions, et constituait un rempart contre les idéologies extrémistes. Dans la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, le système des Nations Unies était instamment invité à accroître sensiblement ses engagements en matière d'éducation. M^{me} Wickramanayake a appelé de ses vœux la conclusion de partenariats multipartites visant à révolutionner l'enseignement et à rendre l'éducation accessible à tous.

32. Vartan Melkonian, chef invité de l'Orchestre philharmonique royal et dirigeant du Consortium for Street Children, a parlé de son vécu d'enfant en situation de rue. Il a décrit les multiples difficultés auxquelles ces enfants faisaient face, notamment les déplacements, le fait d'être constamment en mouvement, le manque de sécurité et de stabilité, et le fait de vivre tout le temps dans la peur, dans la douleur et sans affection. M. Melkonian avait toujours voulu aller à l'école mais n'avait jamais pu. Il a demandé instamment à toutes les parties prenantes de veiller à ce que tous les enfants aient accès à l'éducation, en particulier ceux qui étaient en situation de rue. Il a engagé tous les participants à mettre de côté les divergences politiques, religieuses et culturelles, à investir dans les enfants en situation de rue et dans leur éducation, et à s'occuper en priorité de ces enfants, car cela était indispensable à leur avenir et à leur épanouissement.

E. Éducation aux droits de l'homme pour les jeunes et par les jeunes : expériences de différentes régions et marche à suivre

33. Paulina Tandiono, fonctionnaire du HCDH, a fait valoir que la question de l'éducation aux droits de l'homme par les jeunes et pour les jeunes était d'actualité, le Conseil des droits de l'homme ayant récemment adopté un plan d'action pour la quatrième phase du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Elle a souligné l'importance qu'il y avait à s'appuyer sur les bonnes pratiques existantes dans l'exécution du plan d'action ; c'est pour cette raison que le groupe de discussion mettait l'accent sur l'expérience des formateurs en matière d'éducation aux droits de l'homme pour les jeunes.

34. Guillermo Gutiérrez, représentant de l'Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice et du Volontariat international femmes, éducation, développement de l'International a décrit des projets relatifs à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme menés en Uruguay. L'un d'eux visait à dispenser une éducation dans le domaine des droits de l'homme aux personnes privées de liberté de moins de 30 ans en abordant la question de la coexistence,

de la méconnaissance des droits et de leur non-respect en milieu carcéral. Les participants avaient examiné certaines catégories de droits et le lien entre ces droits et leur vécu et avec leur vie quotidienne en prison. D'autres projets avaient été élaborés en collaboration avec des membres de communautés locales, à l'intention d'enfants et de jeunes originaires de quartiers défavorisés, au moyen d'outils pédagogiques comme l'apprentissage par le service. Des jeunes volontaires passaient une semaine dans un quartier où ils organisaient des ateliers sur des thèmes relatifs aux droits de l'homme, à l'issue desquels les participants établissaient un plan d'action communautaire pour promouvoir les droits de l'homme. L'éducation aux droits de l'homme reposait sur le principe que chaque personne est titulaire de droits, quelle que soit sa situation (privation de liberté ou vulnérabilité sociale) et que c'est en défendant les droits des autres que l'on prenait conscience de ses propres droits.

35. Victoria Ibiwoye, Directrice de la OneAfricanChild Foundation for Creative Learning, a expliqué comment elle s'était battue contre l'exclusion à l'école en raison de sa dyslexie, aucune mesure n'étant prise au Nigéria pour les personnes présentant ce trouble de l'apprentissage. C'est ainsi qu'elle avait commencé à militer pour l'accès à une éducation inclusive de qualité au Nigéria. L'éducation était l'arme la plus puissante pour changer le monde et elle méritait davantage d'investissements, car de la qualité de l'éducation dépendait la qualité de la participation à la société. L'éducation dans le domaine des droits de l'homme contribuait au développement d'une éducation universelle de qualité et incitait les apprenants à se placer dans une perspective plus large et à tenir compte des droits d'autrui. M^{me} Ibiwoye avait mené une action orientée sur les droits de l'homme et la citoyenneté mondiale dans des écoles communautaires au Nigéria, au moyen d'une méthode participative reposant sur le jeu qui incitait les apprenants à participer, à réfléchir, à remettre en question, à produire des résultats et à adopter un mode de pensée systémique pour appréhender les problèmes. Elle a rappelé qu'une véritable participation des jeunes reposait sur quatre piliers, à savoir consultation, contribution et participation des jeunes en tant que partenaires et en tant qu'instigateurs.

36. Aunell Ross Angcos, de Millennials PH, avait été incité à s'engager davantage en faveur de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme en raison de la situation des droits de l'homme aux Philippines. Pour que l'éducation en matière de droits de l'homme porte ses fruits, elle devait éveiller un sentiment d'appropriation, qui se muerait naturellement en sens des responsabilités et en incitation à agir. M. Angcos a présenté le programme d'orientation à la prise de responsabilités de Millennials PH, qui s'adressait à des jeunes au niveau local et prenait la forme d'ateliers sur les droits de l'homme organisés dans les écoles et les universités. Depuis 2017, plus de 3 000 jeunes défenseurs des droits de l'homme avaient participé au programme, dont les effets s'étaient faits sentir par exemple dans l'affaire *Kian delos Santos*, jeune homme de 17 ans tué dans le cadre de la guerre contre la drogue. Les jeunes défenseurs avaient mobilisé l'appui des membres de leurs communautés afin de mettre en cause les responsables, en menant des campagnes, notamment au moyen de dessins, saynètes et chansons, qui ont sensibilisé la population au phénomène des exécutions extrajudiciaires. Cette action avait finalement permis de traduire les auteurs en justice et d'obtenir la première condamnation de policiers depuis le début de la guerre contre la drogue.

37. Au cours du dialogue, des représentants de Cuba, de l'Égypte et du Qatar, ainsi que des membres d'Amnesty International en Asie du Sud, de l'Institute of Human Rights Education – People's Watch, et de l'Université de Warwick, ainsi qu'un stagiaire du HCDH, ont pris la parole. Les participants ont mis l'accent sur le fait que l'éducation dans le domaine des droits de l'homme était un outil permettant aux enfants et aux jeunes de devenir des citoyens du monde actifs et de repousser les attaques contre l'espace civique dans le monde. Ils ont exposé les bonnes pratiques nationales en matière d'éducation aux droits de l'homme, par exemple l'intégration de cette discipline dans l'éducation de base et son enseignement obligatoire dans l'enseignement supérieur, et l'inclusion de l'éducation en matière de santé sexuelle et procréative au programme d'enseignement national et aux programmes de formation des enseignants. Il ont estimé qu'il fallait prendre des mesures garantissant l'accès universel à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Les participants ont aussi réclamé l'établissement de partenariats associant de nombreuses parties prenantes dans l'élaboration de programmes d'éducation aux droits de l'homme, impliquant notamment des institutions nationales des droits de l'homme et des

représentants autochtones. Il était important de collaborer avec les jeunes et de veiller à ce qu'ils s'engagent activement dans la quatrième phase du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme. Les participants ont décrit les bonnes pratiques consistant à mettre à disposition des jeunes une tribune leur permettant de participer librement aux initiatives des pouvoirs publics et de donner leur avis sur celles-ci. Les participants ont demandé instamment aux États de soumettre des rapports sur la mise en œuvre du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme.

38. Dans sa réponse, M. Gutiérrez a estimé qu'il était important que tous les jeunes, particulièrement ceux qui se trouvaient en situation de vulnérabilité, reçoivent une éducation dans le domaine des droits de l'homme, dans la mesure où ils prenaient ainsi conscience de leur qualité de titulaires de droits et de membres d'une société qui les excluait jusque-là. L'éducation en matière de droits de l'homme rassemblait des jeunes de différents horizons. M. Gutiérrez a demandé à l'ONU de soutenir les projets menés par des jeunes au niveau local et de donner aux jeunes les moyens de contribuer à la réalisation des droits de l'homme et de la paix pour tous. M. Angcos a ajouté que l'éducation en matière de droits de l'homme devait prendre appui sur des idées, des discours et des récits auxquels les jeunes pouvaient s'identifier au niveau local, afin d'inscrire les droits de l'homme dans leur réalité. M^{me} Ibiwoye a affirmé que les jeunes devaient connaître leurs droits afin de les revendiquer. Il était urgent d'investir dans une éducation vecteur de connaissances, valeurs, attitudes et respect pour développer une culture des droits de l'homme et de la légalité. Les jeunes ne devaient pas être considérés comme de simples bénéficiaires, mais devaient avoir les moyens de devenir des chefs de file. M^{me} Ibiwoye a estimé qu'il fallait impliquer davantage de jeunes et leur confier des responsabilités afin qu'ils puissent avoir une influence sur les décisions qui les concernent.

F. Comment l'éducation d'aujourd'hui peut renforcer les opportunités pour l'avenir

39. Chris Mburu, Conseiller principal pour les droits de l'homme au HCDH, a raconté qu'il avait grandi dans un petit village pauvre du Kenya, où les enfants n'avaient guère la possibilité de recevoir une instruction. Les frais de scolarité constituaient un obstacle supplémentaire. C'est une Suédoise, Hilde Back, qui avait financé son éducation, et M. Mburu avait donné son nom à la fondation qu'il avait créée pour aider les enfants à avoir accès à l'éducation. Les gouvernements devaient garantir la gratuité de l'enseignement afin que tous les enfants aient les mêmes chances en matière d'éducation.

40. Parmosivea Soobrayan, Conseiller régional pour l'éducation au Bureau régional du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour l'Europe et l'Asie centrale, s'est interrogé sur le type d'éducation qui nous préparerait à l'avenir que nous voulons pour tous. Il a critiqué les systèmes éducatifs actuels, trop centrés sur la prospérité individuelle et la consommation et sources de marginalisation. Les systèmes éducatifs étaient élaborés pour favoriser des enfants appartenant à une certaine catégorie socioéconomique, avec un style d'apprentissage particulier faisant appel à des capacités cognitives déterminées. Cela avait pour effet que seule une petite proportion d'enfants atteignait les niveaux d'apprentissage prévus par le programme, des millions d'autres étant laissés pour compte. Il fallait remédier à cette situation en privilégiant les dimensions sociales du développement et en mettant en avant les normes sociales et le capital social. Les pratiques pédagogiques devaient viser une éducation inclusive de qualité. L'enseignement devait être fondé sur un modèle universel mettant l'apprenant au centre et à même d'adopter toute une gamme de stratégies répondant à la diversité des besoins et des styles d'apprentissage. L'égalité et l'inclusion favorisaient la croissance et le développement et créaient les conditions permettant de désamorcer les facteurs de tension sociale.

41. Elin Martínez, directrice de recherche pour Human Rights Watch, a parlé du renforcement de l'enseignement secondaire pour tous et a indiqué que la communauté internationale était déjà en retard sur ses engagements. La plupart des États dispensaient un enseignement secondaire à de nombreux enfants, et l'accent avait été mis davantage sur l'enseignement secondaire formel aux niveaux national et international, notamment dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cependant, de nombreux

enfants, y compris des enfants handicapés, des enfants ayant abandonné l'école jeunes ou dont les notes n'étaient pas assez élevées, ou des enfants dont les familles ne pouvaient pas payer les frais d'inscription, s'étaient vus interdire l'accès à l'enseignement secondaire formel, la seule possibilité s'offrant à eux étant de suivre un enseignement technique ou professionnel de mauvaise qualité. Cinq réformes clefs pouvaient contribuer à un enseignement secondaire universel : une loi instaurant la gratuité de l'enseignement secondaire assortie de mesures d'application pratique ; la suppression des examens de sélection pour l'accès à l'enseignement secondaire ou en cours de cursus ; l'élimination de la discrimination dans l'enseignement, les programmes et l'environnement d'apprentissage ; l'adoption de mesures pour veiller à ce que les filles enceintes, les mères adolescentes et les filles contraintes de se marier puissent rester dans le système scolaire et l'élimination de la stigmatisation, de la discrimination, du harcèlement scolaire et de la violence de la part des enseignants et des autres élèves et la protection des élèves lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres.

42. Dominic Wilcox, fondateur de Little Inventors, a mis l'accent sur la créativité dans l'éducation des enfants. Little Inventors mettait les enfants au défi d'utiliser leur imagination pour résoudre des problèmes, améliorer la vie des gens et faire plaisir aux autres. Les enfants proposaient ces idées par écrit, et Little Inventors leur donnait corps et les mettait en avant. Cette initiative encourageait les gens à envisager les choses différemment, sous un angle inédit. Les préoccupations de Little Inventors correspondaient aux grands problèmes mondiaux, notamment les conflits et les questions environnementales. C'est en aidant les enfants à développer leur créativité et en donnant de l'importance à leurs pensées et à leurs idées, qu'on renforçait leur confiance en soi et les encourageait à prendre des initiatives pour une vie et un monde meilleurs. La créativité était souvent déconsidérée à l'école et pourtant la pensée créative était une compétence essentielle dans le monde actuel. Les enfants se sentaient parfois impuissants et démunis face aux problèmes et l'éducation créative pouvait les aider à y faire face. Cette forme d'éducation donnait aux jeunes les moyens d'exprimer leurs pensées intimes, leurs idées et leurs sentiments, de résoudre les problèmes de manière ingénieuse et résiliente et d'apporter de la joie aux autres.

43. Hiromichi Katayama, spécialiste de programme à la Section de l'UNESCO pour la jeunesse, l'alphabétisation et le développement des compétences, a évoqué le rôle de l'éducation et de la formation pour une vie meilleure et un travail décent. La Stratégie pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (2016-2021) de l'UNESCO comportait trois priorités : favoriser l'emploi des jeunes et l'employabilité, promouvoir l'équité et l'égalité des genres et faciliter la transition vers des économies vertes, notamment grâce aux technologies numériques. L'UNESCO préconisait de prendre des mesures en matière d'accès, d'inclusion, d'équité, de financement et de gestion afin d'améliorer l'éducation et la formation. L'Organisation avait examiné, avec plusieurs ministères, employeurs, travailleurs et autres partenaires, les compétences qui étaient recherchées sur le marché du travail et dans certains secteurs. L'absence de système unifié d'apprentissage tout au long de la vie posait des problèmes. L'UNESCO recueillait différentes pratiques nationales tirées des systèmes éducatifs, des mécanismes de l'emploi et des régimes de protection sociale pour mieux comprendre quelles étaient les mesures et les dispositions institutionnelles à prévoir pour mettre en place une formation continue. L'UNESCO s'intéressait aux nouvelles technologies, à la mise en place d'un service technique dans les établissements d'enseignement et de formation, et à l'utilisation de la technologie dans différents secteurs. Enfin, l'organisation aidait les pays à prévoir quelles compétences seraient recherchées à l'avenir, par profession et par secteur d'activité, afin que les professionnels de l'éducation et les chercheurs d'emploi disposent d'informations plus précises.

44. Lucija Karnelutti, représentant l'Organising Bureau of European School Student Unions, a présenté le point de vue des jeunes sur les changements qu'il fallait apporter pour dispenser une éducation adaptée à l'avenir. Elle a souligné l'importance de disposer de compétences nécessaires à la vie courante parallèlement aux compétences purement académiques et a mis en avant quatre domaines à améliorer : les programmes scolaires, les évaluations, l'apprentissage tout au long de la vie et la technologie. La plupart des programmes scolaires mettaient l'accent sur les connaissances théoriques au lieu de

préparer à la vie en société ou d'encourager la pensée créative ou l'esprit critique. Les programmes devraient être inclusifs, flexibles, ouverts au choix et axés sur l'apprenant. Les évaluations devaient permettre de comprendre de quelle manière les étudiants apprenaient et recevaient l'information, comment fonctionnaient les différentes méthodes et de quelle manière concevoir des systèmes éducatifs souples et efficaces afin que l'éducation s'adapte aux différentes circonstances. Les étudiants devaient être dotés de connaissances et de compétences leur permettant de comprendre la technologie et de porter un regard critique sur l'information, de distinguer le vrai du faux et de traiter des éléments de connaissance logiques de manière à pouvoir les appliquer à leur vie. Les enseignants devaient être ouverts à la formation continue, disposés à s'adapter à de nouvelles méthodes, capables d'évaluer leur pratique, et devaient s'efforcer de s'améliorer constamment.

45. Au cours du dialogue, des représentants du Portugal, du Qatar, de la République islamique d'Iran, de la Sierra Leone et de l'Ukraine, des membres de la Franklin University Switzerland, de la Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights, de l'Association des droits de l'homme au Kurdistan – Genève, et de Patriotic Vision, ainsi que des stagiaires du HCDH, ont pris la parole. Les participants ont reconnu les efforts que les pays faisaient pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment l'objectif de développement durable 4. Ils ont appelé toutes les parties prenantes à renouveler leur engagement envers la Convention relative aux droits de l'enfant en plaçant les droits de l'enfant en tête des priorités nationales et en assurant l'égalité d'accès à l'éducation pour tous. Des délégations ont appelé l'attention sur le droit des minorités à bénéficier d'un enseignement dans leur langue maternelle ou sur la façon dont les personnes déplacées ou se trouvant dans des situations de conflit prolongé avaient tiré parti de leur instruction pour accéder au marché du travail. Des délégations ont signalé des évolutions positives dans les politiques d'éducation nationales, comme la levée des obstacles à un enseignement de qualité, l'élimination de la corruption pour l'entrée à l'université et la mise en place de programmes nationaux de scolarisation universelle. Ces mesures garantissaient à tous les citoyens, indépendamment de leur origine, lieu de résidence ou situation financière, le droit de recevoir une éducation de qualité et de s'élever dans la société. De nombreux participants ont consacré leur intervention à l'éducation des jeunes et ont évoqué les politiques et programmes élaborés en application de la Déclaration concernant la jeunesse (Lisbonne+21). Les jeunes devaient acquérir un esprit critique et apprendre à régler les problèmes et à développer leur créativité pour travailler en collaboration avec d'autres, établir des réseaux, innover et être associés à la prise des décisions. Les entreprises et les employeurs potentiels devaient valoriser le pouvoir de l'éducation à l'échelle mondiale. On a demandé aux intervenants quelles mesures étaient prises pour garantir la participation des jeunes et quelles opportunités leur étaient offertes. D'autres questions ont été posées sur les responsabilités confiées aux jeunes lorsqu'ils entraient dans la vie active, la réaffectation des ressources du fait de la stagnation économique et l'amélioration de l'accès à un enseignement public gratuit et de qualité, notamment par la fiscalité ou la redistribution des ressources existantes.

46. Dans sa réponse, M. Soobrayan a souligné la nécessité de donner la priorité à l'enseignement secondaire et de le rendre accessible à tous, en particulier dans les pays en développement et dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. M^{me} Martínez a insisté sur le fait que l'existence de systèmes d'éducation publique était la seule façon de remédier aux inégalités. Les États avaient l'obligation, en application de leurs engagements internationaux, de proposer un enseignement public de qualité et de se doter de lois, de politiques et de systèmes solides. S'agissant du financement de l'éducation en période d'austérité, des pays en développement s'étaient engagés à accorder la priorité à l'éducation publique et avaient mobilisé des ressources grâce à une fiscalité progressive et à la lutte contre la corruption. M. Wilcox a fait valoir que l'utilisation de la technologie stimulait la créativité des enfants et leur apprenait à adopter une attitude volontariste favorisant la recherche de solutions aux problèmes auxquels ils se heurtaient. La technologie ne pouvait cependant pas être le seul instrument utilisé. M. Katayama a indiqué que l'UNESCO conseillait de mobiliser les financements du secteur privé, en fonction de la situation du pays. M. Mburu a encouragé les États à trouver des mesures budgétaires novatrices pour donner la priorité à un enseignement public gratuit de qualité.

G. L'éducation comme moyen de rendre autonomes les enfants et les jeunes

47. Jillian Dempster, Ambassadrice et Représentante permanente de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, a plaidé en faveur d'une approche de l'éducation fondée sur les droits, conformément à l'objectif de développement durable 4. Elle s'est appuyée sur l'observation générale n° 13 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur le droit à l'éducation (1999), qui partait du postulat qu'en tant que droit qui concourait à l'autonomisation de l'individu, l'éducation permettait à des adultes et à des enfants économiquement et socialement marginalisés de sortir de la pauvreté. Elle a aussi souligné l'importance d'une bonne instruction, d'une tête bien faite et d'un esprit éclairé et a estimé que l'éducation ouvrait des portes, permettait de saisir des opportunités et conduisait au changement et à l'autonomisation. L'éducation était essentielle pour promouvoir la paix, protéger l'environnement, faire des choix éclairés en matière de santé et donner les moyens à chacun de défendre ses droits. L'absence d'accès équitable à l'éducation pouvait avoir, et avait, des effets sur plusieurs générations.

48. La Directrice du Bureau de Genève du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Monica Ferro, a évoqué l'importance de l'éducation sexuelle dans le programme scolaire en tant qu'outil d'émancipation des jeunes. Des informations erronées ou floues sur la sexualité et le genre menaçaient gravement la santé, le bien-être et la dignité. Une éducation sexuelle complète permettait d'acquérir des connaissances factuelles et adaptées à l'âge sur la sexualité et les questions relatives à la santé sexuelle et procréative. En autonomisant les individus et les communautés, elle contribuait à façonner une société juste et compréhensive. Une telle éducation favorisait aussi le développement de l'esprit critique et le civisme, le sens des responsabilités, le respect et la tolérance chez les jeunes. Les parents, les familles et les responsables communautaires devaient s'engager en faveur de l'éducation sexuelle. L'éducation sexuelle dispensée à l'école pouvait être complétée par des programmes extrascolaires pour les plus vulnérables. L'éducation sexuelle contribuait à la prévention du VIH/sida et à la réduction du nombre de grossesses d'adolescentes, ce qui permettait à un plus grand nombre de jeunes de terminer leurs études. Une éducation sexuelle abordant les questions de genre et de pouvoir permettait d'améliorer la situation en matière de santé. Les programmes scolaires devaient s'accompagner de services de santé sexuelle et procréative non discriminatoires et adaptés aux jeunes, prévoyant notamment l'accès à une contraception moderne. Leur mise en œuvre devait prévoir l'élaboration de rapport sur les mesures prises au niveau national, un suivi et une évaluation, et la fourniture d'un appui aux enseignants.

49. Kristeena Monteith, membre des Jeunes Leaders pour les objectifs de développement durable, a mis l'accent sur l'autonomisation des jeunes, notamment par l'éducation. Les systèmes éducatifs devaient être élaborés de manière à protéger le genre humain et à améliorer sa condition, en développant l'intelligence et la personnalité. Les jeunes devaient avoir la possibilité de concevoir leur propre campagne mondiale de sensibilisation, portant notamment sur la mise en place de mécanismes éducatifs visant à pratiquer la citoyenneté. Il était important de faire participer tous les enfants, y compris les plus vulnérables et ceux qui étaient généralement laissés pour compte. Chaque enfant devait avoir accès à une éducation conçue à son intention et pour son avenir. Certains acteurs agissant au mépris des droits de l'homme et du développement durable, il fallait établir des partenariats pour engager un dialogue avec eux de manière à leur donner les moyens de changer. L'aptitude à la communication, la mise en récit, l'organisation et le règlement des conflits étaient des aspects essentiels à cet égard. Fondée sur la recherche, l'éducation devait être centrée sur l'humain, flexible et ambitieuse face aux difficultés auxquelles le monde se heurtait. M^{me} Monteith a appelé à une action collective pour autonomiser les jeunes et les préparer à améliorer le bien-être de tout le genre humain.

50. La Secrétaire générale de la Commission nationale du Qatar pour l'éducation, la science et la culture, Hamda Hassan Abd-al-Rahman Abu Za'in Al-Sulaiti, a mis l'accent sur l'éducation des enfants et des jeunes et sur l'autonomisation économique et cognitive des jeunes. L'éducation favorisait la participation à la vie économique, politique et sociale

et développait une culture de citoyenneté mondiale et un intérêt dans les questions nationales, développait la loyauté et un sentiment d'appartenance. M^{me} Al-Sulaiti a estimé qu'il était important de se doter de ressources humaines instruites pour réaliser les objectifs de développement durable. L'éducation développait des compétences qui aidaient les enfants et les jeunes à mener une vie plus saine, notamment par la maîtrise de soi, l'aptitude à la prise de décisions, les règles éthiques, l'engagement et l'intégration communautaire. Il existait quatre types d'autonomisation : cognitive, sociale, politique et économique. M^{me} Al-Sulaiti a mis l'accent sur le modèle d'autonomisation économique, notamment sur le programme Al-Fakhoora appliqué dans tout le Moyen-Orient, qui comprenait des services comme le soutien psychologique et les soins médicaux dans des zones marginalisées, ainsi que la reconstruction de l'infrastructure éducative. Le modèle d'autonomisation cognitive utilisé par le Qatar s'employait à développer une économie fondée sur le savoir en encourageant l'innovation et la recherche scientifique chez les jeunes et en les préparant à l'enseignement universitaire.

51. Alex Conte, Directeur de Child Rights Connect, a présenté l'éducation comme un outil d'autonomisation des enfants et de promotion des droits de l'homme. L'éducation devait être un processus participatif continu, développer les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires à la défense et à la promotion des droits de l'homme et préparer les enfants à mener une vie responsable dans une société libre. À l'occasion de la journée de débat général sur les enfants défenseurs des droits de l'homme organisée au Comité des droits de l'enfant en 2018, Child Rights Connect et la Queen's University de Belfast avaient mené des consultations auprès de 2 700 enfants de 53 pays. Ces enfants avaient réclamé une éducation de qualité, inclusive, universelle et accessible, adaptée à ceux qui sont laissés pour compte. À leur avis, la véritable autonomisation devait impliquer les enfants, en les associant au projet et en les y préparant, en utilisant un langage approprié et en tenant compte des expériences vécues. Les enfants devaient apprendre à détecter les violations des droits de l'homme et à y faire face, à participer à la prise de décisions, et à remédier aux conflits et aux brimades. Éduquer les enfants pour en faire des défenseurs des droits de l'homme permettait à ceux-ci d'autonomiser d'autres enfants, de s'exprimer et de se forger des opinions. L'éducation devait passer de la théorie à la pratique : il s'agissait de donner aux enfants les moyens et la confiance voulus pour revendiquer leurs droits et ceux des autres enfants, par la participation à la vie scolaire et à des cadres plus larges, dont l'ONU.

52. Jorge Cardona, professeur à l'Université de Valence et ancien membre du Comité des droits de l'enfant, a estimé qu'une éducation inclusive était nécessaire pour autonomiser tous les enfants, quelles que soient leurs capacités. Les sociétés démocratiques valorisaient et appréciaient la diversité et mettaient en place des structures sociales, politiques, économiques et culturelles pour que tous puissent exercer leurs droits dans les mêmes conditions. Les systèmes d'éducation inclusive devaient s'adapter à toutes les races, cultures, religions et capacités et enseigner aux enfants à vivre dans la diversité en reconnaissant qu'ils en ont tous le droit sur un pied d'égalité. Les enfants ne devaient pas être incités à entrer en concurrence les uns avec les autres, mais plutôt à comparer leur potentiel et leur propre personnalité sachant que si leur identité est unique, leurs droits sont identiques. Le coût de l'adoption d'une éducation inclusive est beaucoup moins élevé que les coûts à long terme d'une société non inclusive. Le Comité des droits de l'enfant et le Comité des droits des personnes handicapées avaient établi un groupe de travail afin d'harmoniser leur interprétation des droits des enfants handicapés, y compris en ce qui concerne l'éducation inclusive, en harmonisant les recommandations du Comité des droits de l'enfant avec les recommandations contenues dans l'observation générale n° 4 du Comité des droits des personnes handicapées sur le droit à l'éducation inclusive (2016).

53. Sigall Horovitz, juriste à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), s'est intéressée à la manière dont l'éducation pouvait donner aux enfants et aux jeunes les moyens de lutter contre la corruption. Dans le cadre de l'Initiative éducation pour la justice, l'ONUDC s'est employé, avec des éducateurs et des universitaires, à renforcer l'état de droit. L'Initiative faisait suite à la Déclaration de Doha, qui reconnaissait l'éducation universelle comme un élément essentiel de prévention de la corruption, de la criminalité et du terrorisme. L'Initiative avait notamment mis au point et diffusé des matériels de formation adaptés à l'âge sur la justice pénale, la prévention du crime et l'état

de droit et avait favorisé leur inclusion dans les programmes de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. La corruption avait privé des millions de jeunes de leur droit à apprendre et de leur droit à un avenir digne. La corruption était liée aux changements climatiques, aux conflits, à la pauvreté et à l'inégalité. Il fallait garantir l'accès à une éducation de qualité, efficace et inclusive, qui inculquait des valeurs et permettait l'apparition de nouveaux dirigeants. L'Initiative était centrée sur l'éthique, les valeurs universelles et l'intégrité et l'établissement de liens avec différents domaines et professions. Fondation l'éducation avant tout M^{me} Horovitz a souligné l'importance d'autonomiser les enseignants et les éducatrices.

54. Au cours du dialogue, des représentants de l'Arabie saoudite, de la Bulgarie, de Cuba, de l'État plurinational de Bolivie, du Portugal, du Qatar, de la République islamique d'Iran et de l'Ukraine, ainsi que des membres de l'Association américaine des juristes, de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du Mouvement international ATD quart monde et de l'Institution turque des droits de l'homme et de l'égalité, ont pris la parole. Les participants ont estimé que l'éducation était une base du développement et pouvait rendre les gens autonomes voire changer et sauver des vies. Les participants ont examiné les mesures juridiques et administratives permettant d'aboutir à des écoles plus inclusives pour les élèves touchés par des crises humanitaires, notamment par le biais de l'enseignement à distance. Des participants ont évoqué le rôle de la famille dans l'éducation et l'édification de sociétés meilleures. Une délégation a fait valoir que l'éducation sexuelle devait respecter les valeurs culturelles et religieuses des différentes sociétés ainsi que la sécurité mentale des enfants. Une autre délégation a salué les lignes directrices du FNUAP sur la promotion de l'éducation sexuelle fondée sur les droits de l'homme dans les écoles. Les participants ont estimé que l'éducation devait promouvoir la non-violence et la paix, l'écoute active, la résilience, la paix intérieure et l'esprit critique, et non ce que Paulo Freire appelait une conception « bancaire » de l'éducation. Des participants ont souligné l'importance du militantisme des jeunes en politique et dans la lutte contre la corruption, notamment par la participation aux institutions de contrôle et par l'exercice du droit à prendre part à des manifestations publiques. Une délégation a souligné la contribution qu'apportait le sport à l'intégration des enfants et des jeunes, l'importance des expressions culturelles et de la promotion de la solidarité et de l'harmonie avec la nature.

55. Dans sa réponse, M. Conte a insisté sur la complémentarité entre l'éducation et l'autonomisation, de même que sur la participation pour la formation des dirigeants, des penseurs critiques et des personnes influentes. M^{me} Monteith a souligné l'importance de l'inclusion pour les enfants handicapés, les réfugiés et le leadership des jeunes et en a appelé à la lutte contre la corruption et au dépassement de la résistance au changement. M^{me} Al-Sulaiti a convenu que favoriser la justice et l'équité constituait la meilleure manière d'autonomiser les enfants. M^{me} Ferro a estimé qu'il était important de disposer d'informations factuelles, adaptées à l'âge, complètes et précises sur la santé sexuelle et procréative et la vie sexuelle pour autonomiser les jeunes, et qu'il convenait d'investir dans des mesures à même de sauver des vies et de changer les choses. M. Cardona a fait valoir que l'éducation inclusive des personnes handicapées profitait à l'ensemble de la société et que l'inaction dans ce domaine affaiblissait les droits de l'homme de tous. Il a rappelé la responsabilité qui incombait aux chefs religieux de contribuer à une éducation inclusive. M^{me} Horovitz a rappelé l'importance d'autonomiser les éducatrices afin qu'ils donnent aux générations futures les moyens de devenir autonomes. Elle a salué l'approche ouverte et collaborative de l'initiative Éducation pour la justice de l'ONUDC.

56. Une vidéo a été diffusée dans laquelle des enfants expliquaient comment l'éducation devait évoluer pour mieux préparer à l'avenir. Les enfants réclamaient une éducation plus pratique et orientée vers leurs aspirations futures, davantage d'investissements, la suppression des obstacles financiers à l'éducation et une éducation véritablement inclusive. Ils jugeaient importants d'aborder à l'école des questions à portée mondiale, comme les questions relatives à l'environnement et à la paix, afin de pouvoir influencer la société.

H. Conversation sur la marche à suivre avec la Haute-Commissaire adjointe aux droits de l'Homme

57. La dernière séance a pris la forme d'une conversation entre la Haute-Commissaire adjointe aux droits de l'homme, Kate Gilmore, et les représentantes des jeunes, M^{me} Monteith et M^{me} Ibiwoye. En ouvrant le débat, la Haute-Commissaire adjointe a rappelé qu'il fallait investir dans l'éducation et allouer des fonds suffisants pour assurer une éducation inclusive et de qualité pour tous. Elle s'est demandé comment il était possible que des jeunes soient suffisamment âgés pour avoir des enfants et conduire une voiture, mais pas assez pour avoir accès à une éducation sexuelle exhaustive ou pour voter. Il était important que les jeunes participent davantage aux différents processus et c'était aux « non-jeunes instruits », et non aux enfants et aux jeunes qu'il incombait d'ouvrir la voie aux jeunes et de leur donner la possibilité de participer. Elle a aussi évoqué les critiques adressées aux défenseurs des jeunes et les représailles dont ils étaient victimes.

58. La Haute-Commissaire adjointe a demandé à M^{me} Monteith et à M^{me} Ibiwoye de faire une synthèse du Forum social. Les deux représentantes des jeunes ont indiqué que le pouvoir de transformation de l'éducation avait été clairement mis en évidence, et que les débats avaient été enrichissants et instructifs et avaient permis à différentes parties prenantes de parler de la réalisation des droits des enfants et des jeunes par l'éducation. Les jeunes avaient porté un regard critique et fait part d'expériences concrètes ; c'est pourquoi il était essentiel qu'ils puissent s'exprimer dans les débats. M^{me} Ibiwoye a reconnu que les mécanismes internationaux mis en place, y compris à l'ONU, n'étaient pas parfaits et qu'il fallait être conscient du fait que c'est en travaillant ensemble que l'on obtenait les meilleurs résultats. M^{me} Monteith a jugé important d'aborder à la fois les évolutions positives et les difficultés et obstacles.

59. Pour ce qui est de l'application du droit à l'éducation, les représentants des jeunes ont souligné la nécessité d'investir dans l'éducation, de faire de ce thème une priorité et d'inclure toutes les parties prenantes, y compris les jeunes, dans les débats. M^{me} Monteith a souligné l'importance d'investir dans la qualité de l'éducation et de préparer les jeunes pour l'avenir afin d'améliorer la compréhension et le respect des autres, de la société et de la planète. L'éducation est question de résilience, d'humanité et d'empathie mais l'on n'en parle que rarement dans le débat sur les systèmes éducatifs. M^{me} Ibiwoye a recommandé d'investir dans une éducation qui inculquait la diversité, le pluralisme et la légalité. M^{me} Monteith a fait valoir que les jeunes souhaitaient débattre des investissements publics et que l'on avait besoin de dirigeants forts qui se souciaient de l'éducation pour faire évoluer les dépenses publiques en matière d'éducation. M^{me} Ibiwoye a recommandé que l'accent soit mis sur les effets à long terme de l'éducation et que les jeunes soient incités à agir pour promouvoir les droits de l'homme, y compris au niveau individuel. Elle a appelé l'attention sur le manque d'attention porté à l'exclusion de certaines personnes, notamment les jeunes déplacés, les jeunes handicapés et les jeunes vivant avec le VIH. M^{me} Ibiwoye a encouragé les parties prenantes à envisager de mettre en place un écosystème inclusif centré sur les droits de l'homme. M^{me} Monteith a réclamé un modèle axé sur l'humain.

60. S'agissant des progrès restant à accomplir en matière d'autonomisation, les représentants des jeunes ont estimé qu'il fallait faire davantage en termes de mobilisation des enfants et des jeunes. Il était essentiel de faire participer ces personnes et d'entendre leur voix, par la mise en place d'un environnement propice donnant la possibilité aux jeunes de partager leurs expériences et leurs idées. M^{me} Ibiwoye a recommandé de faire participer les jeunes à l'organisation d'événements comme le Forum social afin que ceux-ci soient véritablement inclusifs et représentatifs. Elle en a aussi appelé au renforcement des connaissances des jeunes s'agissant de l'ONU, de son mode de fonctionnement et des possibilités de participer à ses activités. M^{me} Monteith a déclaré qu'il fallait prendre conscience du temps et des efforts que les jeunes investissaient dans ces processus et tenir réellement compte de leur voix et de leur point de vue. Elle a souligné l'importance de reconnaître les besoins et les vulnérabilités des jeunes militants et de renforcer la capacité des jeunes de se mobiliser, notamment grâce à l'acquisition de compétences et d'une bonne connaissance des processus. En outre, les jeunes devraient être intégrés dans les mécanismes de prise de décision de l'ONU au plus haut niveau.

IV. Conclusions et recommandations

61. Dans sa déclaration finale, la Présidente-Rapporteuse a souligné le rôle de l'éducation dans la promotion des droits de l'homme, de la paix et de la compréhension, ainsi que du développement économique et social, qui sont au cœur des préoccupations du Conseil des droits de l'homme. Elle a engagé toutes les parties prenantes à veiller à ce que tous les enfants et les jeunes puissent avoir accès à l'éducation sur une base équitable et inclusive. Les enfants et les jeunes étaient des agents du changement qui revendiquaient leurs droits et militaient pour un développement durable. La Présidente-Rapporteuse a demandé à toutes les parties prenantes de faire en sorte que leurs demandes soient entendues, en levant les obstacles, en donnant aux enfants et aux jeunes une tribune et en les écoutant. La mise en œuvre de la quatrième phase du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, axée sur les jeunes, la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse et la Journée des droits de l'homme 2019 sur le thème « Défendez les droits de l'homme » étaient des éléments essentiels à cette fin.

62. Les conclusions et recommandations suivantes se sont dégagées de la session 2019 du Forum social :

A. Conclusions

63. **L'éducation est un droit de l'homme fondamental et un moyen pour les enfants et les jeunes de réaliser d'autres droits de l'homme et de parvenir au développement durable. L'éducation est porteuse de changements et constitue un outil essentiel à l'autonomisation des enfants et des jeunes. Pourtant, des centaines de millions d'enfants dans le monde ne sont pas scolarisés ou ne reçoivent pas un enseignement de qualité.**

64. **Le financement de l'éducation reste une préoccupation majeure, tant en termes d'allocation de ressources financières et humaines suffisantes qu'en termes de ciblage des fonds.**

65. **Les obstacles à une éducation équitable, inclusive et de qualité sont multiples : pauvreté, lois et politiques discriminatoires, conflits et urgences, violence, travail des enfants, coûts financiers de l'éducation, marchandisation excessive de l'éducation, établissements scolaires non satisfaisants, notamment en matière d'assainissement et d'hygiène, et inaccessibilité des locaux pour les enfants handicapés, insuffisance des ressources humaines, techniques et financières, enseignement dispensé dans une langue que les élèves maîtrisent mal et inadaptation des programmes et des méthodes d'enseignement.**

66. **L'éducation améliore les perspectives des jeunes en matière d'études et d'emploi et renforce leur résilience. Le cadre juridique international comprend, entre autres, la Convention relative aux droits de l'enfant, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le cadre politique international comprend le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif de développement durable 4.**

67. **Les enfants et les jeunes qui appartiennent à certains groupes, notamment ceux qui sont touchés par la pauvreté, les catastrophes humanitaires et les conflits, ceux qui sont issus de communautés autochtones, à faible revenu, rurales et marginalisées, ceux qui vivent dans des pays en développement, ainsi que les enfants en déplacement, les enfants handicapés et les filles, sont beaucoup plus défavorisés que les autres. Ces groupes doivent faire l'objet de politiques ciblées, notamment d'actions en justice à visée stratégique, afin qu'ils ne soient pas laissés pour compte.**

68. **Les conflits et les urgences ont des effets extrêmement préjudiciables sur l'éducation, du fait des déplacements, de l'interruption de la scolarité, des traumatismes, de la recrudescence de la violence et du recrutement forcé. Les écoles**

sont des environnements sûrs, protecteurs, dans lesquels les enfants peuvent obtenir soutien et protection, avoir accès à des services essentiels et recevoir une instruction. L'éducation est un puissant outil de prévention des conflits, qui met l'accent sur la paix, l'inclusion et la non-violence. La Déclaration sur la sécurité dans les écoles a eu un effet positif sur la protection de l'éducation pendant les conflits. Le pacte mondial sur les réfugiés est une excellente occasion de s'assurer que les enfants réfugiés ont accès à une éducation équitable et de qualité.

69. Les jeunes sont des titulaires de droits et des acteurs essentiels dans la réalisation des droits de l'homme. L'éducation des jeunes dans le domaine des droits de l'homme est un processus continu qui favorise la connaissance des droits de l'homme et l'acquisition de compétences nécessaires à leur mise en pratique au quotidien, et le développement d'attitudes et de comportements grâce auxquels les jeunes sont en mesure de défendre et promouvoir les droits de l'homme et de devenir des citoyens actifs. Il est essentiel de faire participer les jeunes en tant que bénéficiaires et partenaires clés à chaque étape de l'éducation en matière de droits de l'homme : planification, conception, mise en œuvre et suivi.

70. L'éducation devrait accompagner l'évolution de la société et refléter la diversité de celle-ci. Les États doivent tenir leurs engagements et garantir à tous une éducation secondaire et une éducation tout au long de la vie. Les programmes devraient être inclusifs, flexibles et axés sur l'apprenant et promouvoir l'esprit critique et la pensée créative pour que les enfants et les jeunes puissent s'exprimer et apprendre à penser par eux-mêmes et prendre du recul.

71. Les enfants et les jeunes sont des agents du changement. L'éducation ne peut jouer son rôle de porteuse de changement si les enfants n'en sont pas des acteurs actifs. Autonomiser les enfants et les jeunes est une première étape dans la réalisation de leurs droits au cours de laquelle ils doivent pouvoir participer à toutes les étapes des processus en jeu. Les enfants et les jeunes doivent bien comprendre les questions mondiales, savoir ce que sont la compassion, la paix, l'inclusion et la lutte contre la corruption et disposer des compétences et des outils qui leur permettront d'utiliser ces connaissances pour défendre les droits de l'homme et œuvrer en faveur du développement durable. Le matériel utilisé doit être adapté à l'âge et rédigé dans un langage approprié, et pertinent compte tenu de leur expérience.

B. Recommandations

72. Les États, la société civile, les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes devraient respecter, protéger et réaliser tous les droits de l'homme des enfants et des jeunes, notamment le droit à l'éducation, conformément au droit international des droits de l'homme et au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le droit à l'éducation doit être inscrit dans les lois, politiques et stratégies nationales et être mis en œuvre concrètement aux niveaux national et local.

73. Les États devraient investir dans une éducation universelle de qualité et inclusive aux niveaux primaire, secondaire et supérieur, en particulier dans les situations de conflit et d'urgence, y compris au moyen d'investissements ciblés. Les pays en développement devraient pouvoir utiliser l'APD pour combler le déficit d'investissement afin de mettre en place une éducation universelle de qualité.

74. Les États devraient adopter des mesures pour les plus défavorisés, notamment en évaluant leurs besoins et vulnérabilités et en leur accordant la priorité. Ils devraient veiller à l'accessibilité des établissements scolaires.

75. Les États devraient lever tous les obstacles financiers directs et indirects à l'éducation, y compris les frais de scolarité et les coûts additionnels, et mettre en place des programmes pour aider les familles dont les enfants travaillent afin que ceux-ci puissent rester à l'école.

76. Les États devraient recueillir et communiquer des données précises et transparentes sur les besoins des enfants et des jeunes non scolarisés, ventilées par

genre, origine ethnique, religion, handicap et des données concernant d'autres groupes, afin de planifier la politique en matière d'éducation.

77. Les États devraient veiller à ce que l'éducation soit maintenue dans les situations de conflit et d'urgence, et que les enfants et les jeunes aient accès à des espaces sûrs pour bénéficier des services essentiels, y compris d'un appui psychologique, et recevoir un enseignement. Les États devraient approuver la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, la mettre pleinement en œuvre les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés.

78. Les États, les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes devraient s'assurer que tous les enfants réfugiés ont accès à une éducation inclusive et de qualité dans les mêmes conditions que les élèves des pays d'accueil, notamment par la mise en œuvre des engagements du pacte mondial sur les réfugiés en matière d'éducation.

79. Les programmes, les méthodes d'enseignement et les acquis scolaires devraient être non-discriminatoires, inclusifs, efficaces, axés sur l'apprenant et tenir compte des dimensions de genre. Les méthodes devraient prendre en considération la situation des apprenants, préparer les jeunes à la vie professionnelle et aux défis mondiaux et refléter les évolutions technologiques, politiques et scientifiques. L'esprit critique et la pensée créative devraient être encouragés et la diversité des besoins et des capacités des élèves devraient être pris en compte. Une éducation à la santé sexuelle et procréative exhaustive et adaptée à l'âge devrait être dispensée, et les connaissances et les compétences nécessaires à la promotion des droits de l'homme et du développement durable devraient être inculquées.

80. Les États devraient adopter des mesures afin que les filles enceintes et les jeunes mères puissent avoir accès à l'éducation, notamment par le biais d'une scolarisation à temps partiel et d'une formation technique ou professionnelle.

81. Les États devraient veiller à ce que les cadres d'apprentissage soient exempts de discrimination et de violence, notamment de violence sexuelle, en éliminant les mesures et comportements discriminatoires directs et indirects et en demandant des comptes aux auteurs de la violence.

82. Conformément au plan d'action pour la quatrième phase du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, les États devraient établir un organe national de coordination réunissant des entités publiques et des représentants de la société civile concernés, y compris des représentants des jeunes et élaborer une stratégie nationale pour promouvoir l'éducation en matière de droits de l'homme pour les jeunes.

83. Les États devraient élaborer des politiques et des lois, en collaboration avec les jeunes, pour garantir l'inclusion dans le système éducatif formel de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme et faciliter l'éducation en matière de droits de l'homme par des organisations de la société civile dans un cadre non formel. Les États devraient encourager l'organisation d'activités d'éducation en matière de droits de l'homme et la participation à ces activités et garantir l'absence de représailles.

84. Les États, les organismes des Nations Unies, la société civile et les autres parties prenantes devraient collaborer, mener des actions de sensibilisation au niveau local et établir des liens avec la population locale pour faire évoluer les normes sociales en ce qui concerne l'éducation.

85. Toutes les parties prenantes devraient renforcer la participation des enfants et des jeunes à leurs travaux en leur permettant de s'exprimer et en les associant à leur action. Les États, les organismes des Nations Unies et la société civile devraient renforcer les capacités des jeunes pour s'assurer qu'ils comprennent bien les possibilités de participer aux différents processus aux niveaux international, régional et national et les voies à emprunter à cet effet.

Annexe

List of participants

States Members of the Human Rights Council

Afghanistan; Angola; Argentina; Austria; Bahrain; Bangladesh; Brazil; Bulgaria; Burkina Faso; Chile; China; Cuba; Czechia; Denmark; Egypt; Fiji; India; Iraq; Italy; Mexico; Nepal; Nigeria; Pakistan; Peru; Philippines; Qatar; Saudi Arabia; Senegal; South Africa; Spain; Togo; Tunisia; Turkey; Ukraine; United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland; Uruguay.

States Members of the United Nations

Albania; Algeria; Azerbaijan; Barbados; Belarus; Belgium; Bolivia; Bosnia and Herzegovina; Brunei Darussalam; Cambodia; Chad; Colombia; Congo; Costa Rica; Côte D'Ivoire; Cyprus; Democratic Rep. of Lao; Ecuador; El Salvador; Estonia; Eswatini; Ethiopia; France; Gambia; Georgia; Germany; Ghana; Greece; Guatemala; Honduras; Iran (The Islamic Republic of); Jamaica; Jordan; Kuwait; Latvia; Lebanon; Libya; Maldives; Mauritania; Mauritius; Montenegro; Morocco; Myanmar; Nauru; New Zealand; Nicaragua; Niger; North Macedonia; Norway; Oman; Poland; Portugal; Republic of Moldova; Romania; Russian Federation; Serbia; Sierra Leone; Singapore; Slovenia; Solomon Islands; South Sudan; Sri Lanka; Syrian Arab Republic; Thailand; Uganda; Venezuela (The Bolivarian Republic of); Viet Nam.

Non-Member States represented by observers

State of Palestine; Holy See.

Other entities

International Federation of the Red Cross and Red Crescent Societies; Sovereign and Military Order of Malta.

United Nations

Committee on the Rights of the Child; Joint United Nations Programme on HIV/AIDS (UN-AIDS); Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR); Office of the Secretary-General's Envoy on Youth; United Nations Children's Fund (UNICEF); United Nations Development Programme (UNDP); United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO); United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR); United Nations Office at Geneva (UNOG); United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC); United Nations Population Fund (UNFPA).

Intergovernmental organizations

European Union; International Organisation of La Francophonie (OIF); Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR) – Organization for Security and Co-operation in Europe (OSCE); Organisation of Islamic Countries (OIC).

National Human Rights Institutions

Latvian Human Rights Committee; Human Rights and Equality Institution of Turkey.

Academic institutions

Centre for Children’s Rights Studies of the University of Geneva; Centre for International Studies of the University of Buenos Aires; Collège de la Présentation de Marie – Saint-Julien-en-Genevois; Conservatório de Música Calouste Gulbenkian – Braga; École d’études sociales et pédagogiques – Haute école de travail social et de la santé (ÉÉSP) – Lausanne; École internationale de Genève (Ecolint) La Chat; École internationale de Genève (Ecolint) Nations; École Sacré Cœur – Thonon les Bains; Franklin University Switzerland; Geneva School of Diplomacy and International Relations (GSD); Georgian Technical University; Gubkin University; Haute école de travail social de Fribourg (HETS-FR); Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO); Herzen State Pedagogical University of Russia; Institut Florimont; Institut International de Lancy; Kinnaird College for Women; Liceo Artistico di Zurigo; New Cambridge College Sydney; Singisunum University – Belgrade; Tver State University; Ulster University; Universität St. Gallen (HSG); Université de Genève (UNIGE); Université Grenoble Alpes; University of Pecs; Hungary; University of Valencia; University of Warwick; Webster University Geneva.

Non-governmental organizations and others

Action of Human Movement (AHM); Action pour la protection des droits de l’homme en Mauritanie; Aide et Action; AISA NGO International; Al Jazeera Media Network; Ambedkar Center for Justice and Peace; American Association of Jurists; Amnesty International South Asia; APE@; Association “Paix” pour la lutte contre la Contrainte et l’injustice; Association for the Human Rights of the Azerbaijani people in Iran (AHRAZ); Association mauritanienne pour la promotion des droits de l’homme; Association Points-Cœur; Association pour l’Éducation et la Santé de la Femme et de l’Enfant (AESFE); Association promotion droits humains; Association Solidarité Internationale pour la Paix; Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII (APG-XXIII); Bity SA; Cabine de Leitura; Centre de Conseils et d’appui pour les jeunes en matière de droits de l’homme; Centre de Documentation; de Recherche et d’Information des Peuples Autochtones (doCip); Centre International d’investissement/International Investment Center; Child Rights Connect; Child Rights International Network (CRIN); Consortium for Street Children; Education Above All Foundation; Empowerment Lab; European University Network (ERENET); Extremely Together; First Modern Agro. Tools – Common Initiative Group (FI.MO.AT.C.I.G); Forum for African Women Educationalists; Fund for Development of Indigenous Peoples from Latin America and the Caribbean; Geneva International Centre for Justice; Geneva International Model United Nations (GIMUN); Genève pour les droits de l’homme : formation internationale; Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights; Globethics.net Foundation; Green Jobs & Sustainable Development International Centre (GJASD International); Hilde Back Education Fund; Human Relations/Human Rights Commission of the City of Tucson; Human Rights Watch; Initiative d’opposition contre les discours extrémistes; Institute of Human Rights Education – People’s Watch; Institute of the Blessed Virgin Mary – Loreto Generalate; Inter-agency Network for Education in Emergencies (INEE); International Catholic Child Bureau; International Commission of Jurists; International Committee for the Indigenous Peoples of the Americas; International Educational Development; Inc.; International Fellowship of Reconciliation (IFOR) at UN Geneva; International Investment Center; International Movement All Together in Dignity (ATD) Fourth World; International Planned Parenthood Federation; International Volunteerism Organization for Women, Education and Development; International Youth and Student Movement for the United Nations; International-Lawyers.Org; Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice; Kofi Annan Foundation; Association of Human Rights in Kurdistan – Geneva (KMMK-G); L’Albero della Vita; Latter-day Saint Charities; Little Inventors Worldwide; Mahatma Gandhi Human Rights Organisations; Make Mothers Matter; Maloca Internationale; Marketing Research Foundation; Melkonian Foundation; Millennials Energy; Millennials PH; Mexican Young Indigenous Network; Ministério Público do Trabalho (Brazilian Labour Prosecution Office); Musique Universelle Arc en Ciel; OneAfricanChild Foundation for Creative Learning; ONG Hope International; Organizing Bureau of European School

Student Unions (OBESSU); Patriotic Vision; Plan International; Plan International Norway; Portuguese National Youth Council (CNJ); Reliable Future Social Initiatives Public Union; Réseau Unité pour le Développement de Mauritanie; Right To Play; Royal Philharmonic Orchestra; Save the Children International; Seven Eyes music band; Silatech Foundation; Société Civile Africaine sur la Société de l'information (ACSIS-SCASI); Sprachdienstleistungen Römling; Swiss Indigenous Network; Talk Up Radio Show – Nationwide 90FM – Jamaica; Terre des Hommes Suisse; The International Code of Conduct for Private Security Providers' Association (ICoCA); Udisha; Union of European Football Associations (UEFA); United Methodist Church – General Board of Global Ministries; World Economic Forum; World Evangelical Alliance; World Federation of Ukrainian Women's Organizations.
